



GT ICT

PV

20.02.2020

CONVENORS	Chris De Clerck (AGD&A) Pieter Haesaert (C4T)
SECRÉTAIRE	Bart Engels (AGD&A)
PRÉSENTS	Annelies De Boever Vinum & Spiritus (Deloitte) Bart Cieters AGD&A Bart Engels AGD&A Frank Van Herreweghe CRSNP (Stream Software) Guy Vandendriessche NAVES (MSC Belgium) Jan Van Wesemael Voka (Alfaport) Jim Styleman CRSNP (AEB) Johan Geerts CRSNP (Wisetech Global) Johan Geudens ASV/NAVES (MSC) Koen Meyskens CRSNP (Stream Software) Kristin van Kesteren-Stefan Autorité portuaire d'Anvers Laurence Baudesson ICC (KPMG) Laurent Moyersoer Alfaport-Voka (NxPort) Martin Goblet CRSNP (ZIEGLER SA) Jens Vandaele CRSNP (Conex) Peter Notenbaert CUT Michael Jacobs Intris SA Philip Trouwen CRSNP (MIC Customs Solutions) Pieter Haesaert AGORIA (C4T) Spoeke Malfait AGORIA (Volvo Car Belgium) Sofie Withaecx CRSNP (Organi) Stefan Busselot CRSNP (C4T) Stijn Op de Beeck Air Cargo Belgium (WFS)
EXCUSÉS	Abram Op de Beeck Essenscia (BASF) An Van Gysel CRSNP (NORRIQ BELGIUM SA) Ann Moorhem AGORIA (Volvo Car Belgium) Annemie Peeters Autorité portuaire d'Anvers Auke Huitema CRSNP Bart Decorte CRSNP Fernand Ritten Vinum & Spiritus (Deloitte) Geert Callebaut Agoria (Volvo Group) Johan Peeters CEB (Herfurth) Kristof Poulain CRSNP (Organi) Leon Van Listenburg CRSNP (Stream Software) Lesley Claus ASV (MSC) Max Wiertz CRSNP (SGS) Roy van Montfort CRSNP (Amber Road) Sarah Broux CRSNP (Norriq) Sophie Verberckmoes Vinum & Spiritus (Deloitte) Tim Gilbert AGORIA (C4T)

Alors que le sous-groupe de travail Software providers se consacre à l'analyse de problèmes structurels et à la recherche de solutions opérationnelles, le GT ICT s'attelle davantage au volet stratégique.

D'autres groupes de travail ainsi que le comité de pilotage du Forum National ont demandé au GT ICT de se réunir à nouveau et de se pencher sur les nombreux projets IT en cours ou à venir. Le sous-groupe de travail ICT reste actif et poursuit ses activités de manière inchangée.

De nouvelles questions peuvent être soumises au GT ICT à l'adresse forumda@minfin.fed.be.

Point 1 de l'ordre du jour : PROTOCOLE D'ACCORD

L'Administration générale des Douanes et Accises a reçu la proposition du secteur et rédige actuellement un feed-back. Elle s'engage à le remettre au secteur d'ici au 31 mars.

Les contributions des deux parties permettront d'établir un document final. Une concertation sera organisée ultérieurement.

POINTS D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Transmission de la proposition du secteur @ Nafora	Pieter Haesaert	ASAP
Envoi de la proposition aux membres du GT ICT	Bart Engels	Dès réception
Feed-back sur le protocole d'accord	Chris de Clerck	31.03.2020

Point 2 de l'ordre du jour : GLOBALISATIONS

- Le MIG est accessible via ce [lien](#) (point 10.5).
- L'AGD&A transmettra un questionnaire à tous les titulaires d'autorisation concernés pour s'informer d'un délai raisonnable quant à l'intégration. La diffusion de ce questionnaire n'a pas encore été planifiée. Les fournisseurs de logiciels demandent d'être informés de la diffusion du questionnaire.
- L'AGD&A indique vouloir lancer l'environnement de production avec un ou plusieurs candidat(s), et a déjà reçu une candidature.
- Les champs de données qui figurent dans le modèle de données européen ont déjà été repris.
- **Si les délais le permettent**, le déploiement des globalisations pourra se faire conformément aux modalités fixées dans le protocole d'accord.

POINT D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Communication de la diffusion du questionnaire via Nafora	Bart Engels	Dès réception

Point 3 de l'ordre du jour : IT MASP PLANNING

De nombreuses modifications découlent du CDU. Le code des douanes de l'Union (CDU) constitue une révision et une modernisation complètes de la législation douanière européenne. Le planning stratégique pluriannuel de l'IT est fixé dans le Multi-Annual Strategic Plan (MASP).

Il convient encore de présenter visuellement le planning de l'AGD&A. Le planning de l'UE est d'ores et déjà consultable en cliquant sur ce [lien](#).

- **FRAGMENTATION PLDA :**
 - L'AGD&A prévoit un remaniement complet de l'application PLDA actuelle, qui entraînera une réécriture et une fragmentation du système. La nouvelle application PLDA sera subdivisée en microservices, ce qui favorisera l'utilisation et la maintenance. Cette nouvelle application permettra de s'attaquer plus facilement aux problèmes de performance, d'effectuer plus efficacement les mises à jour et de réduire au maximum les temps d'arrêt que nous rencontrons à l'heure actuelle.
 - La partie de quotas déjà fragmentée sera prochainement mise en production.
 - *Remarque : Upgrade de l'environnement de test ? Cet environnement doit évoluer en fonction des adaptations prévues et être une copie de l'environnement de production.*
 - Début : 2019
- **UCC H7 :**
 - Concerne les envois de commerce électronique de faible valeur avec une incidence uniquement sur le volet des importations. Au moment de la mise en production (01.01.2021), ce volet ne sera dès lors plus disponible dans BeGate.
 - Il s'agit de la première nouvelle composante dans la version remaniée de PLDA.
 - Un lien vers TARBEL 2.0 est prévu. La problématique de la performance de TARBEL est connue et est prise en charge.
 - Les spécifications seront prochainement mises à disposition.
- **UCC REVIEW OF IMPORT SYSTEMS :**
 - Concerne toutes les procédures d'importation à l'exception des envois de faible valeur (H7). L'AGD&A indique que l'on travaillera sur la base des spécifications européennes.
 - Ces spécifications seront prochainement mises à disposition. Il sera ensuite possible de formuler un feed-back.
 - La mise en production est prévue en 2022. Il faut encore déterminer la date exacte.

- UCC ICC :
 - Concerne le dédouanement centralisé à l'importation. Ce projet se déroule en deux phases. La phase 1 se concentre sur la procédure normale et entrera en vigueur en 2023. La phase 2 met l'accent sur la déclaration simplifiée et entrera en vigueur en 2025.
 - Les groupes de travail pour la phase 2 sont toujours en cours au niveau européen. Les spécifications seront disponibles fin février 2020.
 - *Remarque : CRSNP indique qu'il serait opportun de discuter des spécifications lorsqu'elles seront mises à disposition.*

- UCC SP – IMP :
 - Ce projet a une portée très limitée et sera encore intégré à PLDA en 2020. Il concerne l'ajout de quelques règles de validation relatives aux régimes particuliers.

- UCC ICS2 :
 - Concerne la deuxième phase de l'Import Control System, une plateforme d'aide à l'analyse de risque, qui prévoit une extension des éléments de données et des modes de transport. Les notifications sont envoyées via une plateforme européenne, la Shared Trader Interface.
 - L'intégration se fera par phases.
 - Les spécifications seront mises à disposition par l'Europe et seront également publiées sur le site Internet de l'AGD&A.

- UCC AN/PN/TS :
 - AN/PN/TS signifie « Arrival Notification » (arrivée du moyen de transport), « Presentation Notification » (déchargement des marchandises) et « Temporary Storage Declaration » (déclaration de dépôt temporaire). Ce projet aura de grandes répercussions sur la méthode de travail actuelle en Belgique étant donné qu'il remplacera la comptabilité marchandises existante. Les notifications CUSCAR et CIR ne seront plus utilisées à l'avenir. Pour le dépôt temporaire, il faudra soit transférer l'ensemble des données, soit réutiliser les données de l'ENS ou de Transit, complétées de quelques champs de données supplémentaires.
 - Contrairement aux autres projets, il n'y a pas de spécifications européennes définies pour AN/PN/TS. L'AGD&A s'est réunie avec plusieurs autres pays afin d'harmoniser des spécifications sur base volontaire.
 - Le groupe de travail composé de neuf pays est chargé d'examiner s'il est possible de développer une application commune sur la base des spécifications convenues, tout en tenant compte des différences entre les pays concernés.
 - Les spécifications font l'objet d'une élaboration commune ; la Belgique se charge du développement de l'application.
 - Malte, Autriche, Chypre, France, Suède, Italie, Lituanie, Roumanie et Belgique.
 - La mise en production est prévue le 1^{er} mars 2023.

- UCC AES :
 - Concerne le processus d'exportation ainsi que la déclaration y afférente dans PLDA, qui fera l'objet d'une composante à part entière.
 - On travaillera sur la base des spécifications européennes, qui seront en principe disponibles en avril (à confirmer).

- UCC SP – EXP :
 - Ce projet va de pair avec AES et reprend les régimes particuliers à l'exportation.

- UCC PoUS :
 - Concerne la « preuve du statut douanier de l'Union ». Des informations sur le « statut douanier » sont disponibles [ici](#).
 - Ce projet se déroule en deux phases. La première phase (2024) concerne la suppression des statuts T2L et T2LF de PLDA. Ces statuts s'appliquent aux marchandises mises en libre circulation sur le territoire douanier de l'Union, expédiées et livrées sur le territoire douanier de l'Union si l'expéditeur et le destinataire sont établis sur le territoire douanier de l'Union.
 - La seconde phase concerne l'Electronic Goods Manifest. L'eManifest s'applique aux marchandises hors UE. La mise en œuvre est prévue pour 2025.
 - L'AGD&A fait partie du groupe de projet européen.

- UCC NCTS PHASE 5 :
 - Les spécifications seront disponibles en avril 2020.
 - NCTS est un e-service qui permet de suivre et de traiter électroniquement toutes vos opérations dans le cadre du transit communautaire et commun. La phase 5 permettra d'opérer les adaptations nécessaires à l'application de l'Annexe B.
 - *Remarque : L'intégration diffère d'un pays à l'autre, puisque des délais de transition sont prévus. L'UE met un convertisseur à disposition afin de garantir la compatibilité des notifications NCTS4 et NCTS5.*

- UCC NCTS PHASE 6 :
 - La phase 6 débutera en 2025. Cette phase met l'accent sur les nouvelles exigences en matière de données ENS, une interface avec l'ICS2 Common Repository et une interface avec le système international eTIR.
- UCC GUM :
 - Concerne le système européen de garantie.
 - Pour l'heure, peu d'informations sont disponibles à ce sujet.
 - L'administration belge fait partie du groupe de projet européen.

L'administration indique que les points susmentionnés peuvent faire l'objet d'une concertation ultérieure au sein du GT ICT. Les discussions relatives aux spécifications peuvent se dérouler au sein du GT Software providers ou d'un GT distinct.

Les projets énumérés ci-dessus sont les projets obligatoires. Parallèlement à ceux-ci, il existe encore des projets nationaux.

POINTS D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Informier le GT Communication des changements futurs en matière d'ICT. Éventuellement par le biais d'une présentation visuelle.	Chris de Clerck / Bart Engels	À définir
Les fournisseurs de logiciels doivent informer leurs clients des changements à venir.	CRSNP	En continu

La prochaine réunion doit encore être programmée. Les sujets qui nécessitent des explications supplémentaires, peuvent être transmis à l'adresse forumda@minfin.be.